

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

**MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

**LA POUPONNE**

**N° 131 - OCTOBRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

**Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le tableau et sur le site internet.**

**Présents** : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

**Absents excusés** : Philippe NOUVEAU (donne pouvoir à René DESSERRIERES), Florent MARTELIN (donne pouvoir à Hervé FONTAINE), Murielle KIRCHHOFF (arrivée retardée donne pouvoir à Jacky BLANCHARD), Tony LHOMME, François PONCIN (arrivée retardée).

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Il nomme Aline RAT, secrétaire de séance.

Information sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

**SUEZ EAU France** : validation d'un devis pour le curage et l'inspection télévisée sur canalisation de la Montée de l'Eglise montant HT 1 816.00 € soit 2 179.20 € TTC.

**SUEZ EAU France** : validation d'un devis de maçonnerie sur boîte de branchement assainissement avec changement couvercle SOIT 440.33 € TTC.

**RAVIER FRERES** : fourniture et pose bloc porte local de stockage restaurant « Le Rempart » soit 780.00 € TTC.

---

**Boulangerie « Le Fournil du Rocher » - demande de diminution du loyer**

**Délibération N° 2022\_10\_59**

---

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr PAULET Bastien, gérant du Fournil du Rocher qui sollicite une aide de la commune sur le loyer de son commerce de Boulangerie.

Les différentes démarches entreprises par Mr PAULET montrent sa volonté de sortir des difficultés financières qu'il rencontre depuis son installation face à la crise énergétique actuelle et après l'épidémie du COVID 19.

Mr le Maire propose à l'assemblée de soutenir l'économie locale en réduisant de moitié le loyer de la boulangerie pour six mois soit de novembre 2022 à avril 2023.

Montant du loyer mensuel actuel : 832.44 € HT + 166.49 € TVA soit **998.93 € TTC**

Montant des loyers de novembre 2022 à avril 2023 : 416.22 € HT + 83.24 € TVA soit **499.46 € TTC**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, **par 12 voix pour** :

- Décide de fixer le montant du loyer de la Boulangerie pour les six mois à venir soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023 à 499.46 € TTC.

---

#### CDG01 - convention d'adhésion au service médecine actualisée

---

##### Délibération N° 2022\_10\_60

---

Mr le Maire informe les élus qu'une mise à jour de la convention pour les employés communaux établie le 01/01/2013 lors de la création du service de médecine de prévention par le Centre de Gestion de l'Ain, devenait nécessaire.

Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale suite à la parution du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, la nouvelle convention mentionne la prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur.

Cette nouvelle convention introduit notamment la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire et précise les différents types de visite. Le tarif de 80 € par agent et par an reste inchangé.

Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain et de signer la convention d'adhésion actualisée.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 12 voix pour** :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

*Observations : Les élus s'interrogent sur le renouvellement futur de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG01 considérant la périodicité « élargie » des rendez-vous médicaux.*

---

#### Relais Assistantes Maternelles : convention entre le département et la commune

---

##### Délibération N° 2022\_10\_61

---

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène **DENOYER** qui informe les élus sur les démarches entreprises dans le cadre de la mise en place d'un LAB (Lieu Accueil Bébés) destiné à créer du lien entre les assistants maternels et les familles.

Hélène **DENOYER** précise les rendez-vous sur place qui ont été réalisés en présence de Patrick MILLET :

- Le 12 septembre visite d'habilitation des locaux (foyer communal) par Mme Sandrine CHARNAY, chargée de suivi d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, au département de l'Ain accompagnée de Vanessa OLLIER, animatrice RPEI,
- Le 20 septembre rencontre avec Mr Franck PARIS, Conseiller de Territoire Bugey à la CAF d'Ambérieu-en-Bugey, qui présente la gestion, le fonctionnement et le coût financier pour la collectivité. Il propose de faire une présentation claire et concise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Il est proposé dès maintenant une convention pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2023 qui précise le montant des subventions à verser pour cette période à savoir :

- 01/11/2022 au 31/12/2022 subvention demandée 300 €
- 01/01/2023 au 31/12/2023 subvention demandée 1 700 €.

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 13 voix pour** :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association LAB (lieux accueil Bébés) selon les conditions précisées dans la convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

---

## Marché relevé topographique montée de l'église : choix du prestataire

### Délibération N° 2022\_10\_62

---

René **DESSERRIERES** informe les élus qu'un relevé topographique doit être réalisé dans la montée de l'église.

Deux cabinets de Géomètres Experts ont répondu et établi un devis pour cette prestation :

- SELARL PRUNIAUX GUILLER - Ambérieu : montant 9 516.00 € TTC,
- COSMOS - Lagnieu : montant 7 801.80 € TTC

Le Conseil Municipal après un vote à main levée, **par 13 voix pour** :

- **RETIENT** la proposition des Géomètres Experts COSMOS à LAGNIEU pour cette prestation,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

---

## Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la procédure de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif : choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

### Délibération N° 2022\_10\_63

---

René **DESSERRIERES** informe les élus que la durée du contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui a été signé pour une durée de 10 ans avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 prendra fin le 30 septembre 2023.

Une nouvelle consultation a été lancée et deux assistants à maîtrise d'ouvrage ont répondu pour cette mission :

- Assistance Conseil Service - LAGNIEU pour un montant de 17 780.00 € HT soit 21 336.00 € TTC
- Eau+01 - CHATILLON LA PALUD pour un montant de 14 976.00 € HT soit 17 971.20 € TTC.

Le Conseil Municipal (Hervé **FONTAINE** ne prend pas part au vote) après un vote à main levée, **par 12 voix pour** :

- **RETIENT** la proposition d'EAU+01 de 01320 CHATILLON LA PALUD pour cette prestation,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant.

## Débat sur l'extinction de l'Eclairage Public

Aujourd'hui l'éclairage public représente une partie importante du budget des communes, tant sur la facture d'électricité que sur sa dépense globale en énergie. Ainsi, une collectivité à la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public durant la nuit ; Cette démarche autant environnementale qu'économique se pratique de plus en plus. Selon les estimations, plus de 12 000 communes (majoritairement rurales) pratiquent l'extinction de nuit.



Pour info sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, l'extinction de l'éclairage public 6 heures par nuit permettrait de réduire la facture de 4 000 €/an (estimation SIEA).

Le Conseil Municipal envisage une extinction de l'éclairage public de 23 h 00 à 5 h 00 sur l'ensemble de la commune.

Aucun lampadaire n'est équipé de LED sur la commune. L'emploi de LEDS impose de changer tous les lampadaires.

Selon la date d'intervention du SIEA pour le réglage des horloges astronomiques, la date de l'extinction de l'éclairage public aux heures précisées ci-dessus sera fixée par arrêté municipal et après information de la population.

## Petite Cité de Caractère

La synthèse du CAUE est distribuée à chaque élu et sera adressée à toutes les personnes qui ont travaillé sur le sujet ainsi que le dernier dossier de présentation.

Il est demandé aux élus de prioriser les travaux à effectuer pour finaliser le dossier.

Une réunion de travail le 27 octobre 2022, avec toutes les personnes ayant participé à cette réflexion avec le CAUE permettra d'établir ces éléments.

### SENS UNIQUE GRANDE RUE

Après avoir présenté le projet aux habitants du village et notamment ceux de la Grande Rue et de la Rue de la Vie Neuve venus nombreux lors de la réunion publique du 20 septembre, les remarques et suggestions recueillies ont permis de finaliser le projet de test de mise en sens unique dans le quartier de Collonges.

La mise en œuvre a été réalisée les 17 et 18 octobre.

Après une courte adaptation, de nombreux riverains nous ont fait part d'une sérénité retrouvée et de leur satisfaction.

Bien sûr, ce test doit permettre d'affiner la future mise en œuvre définitive en corrigeant les points négatifs qui seront évoqués par les usagers.

N'hésitez pas à venir en Mairie faire état de vos remarques sur le cahier de doléances ouvert à cet effet.



#### SAMEDI 26/11 : soirée théâtre à 20h au foyer

La commission "associations animations et culture" vous propose une soirée théâtre avec la troupe AIN'POSTURE de Lagnieu.

- Quatre étoiles : Voyage touristique dans l'espace. Qui sera le héros qui sauvera les autres ?
- Quarantaine : Pourquoi sont-ils mis à l'écart ? De quel mal souffrent-ils ?

Sur réservation car places limitées.

Merci de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie vos coordonnées et votre chèque de 5€ par personne à l'ordre des Amis des St Sorlin de France.



#### Vendredi 09/12 à 18h30 au foyer : Réunion publique - St Sorlin village de roses : 50° anniversaire

La mairie vous invite à une présentation du programme prévisionnel des 10 et 11/06/2023 et vous présentera les différents ateliers possibles pour participer activement. Il y en aura pour tous les goûts ! Vous en trouverez forcément un qui vous plaira et vous permettra des échanges avec les autres concitoyens.

## Nouveaux ARRIVANTS



**Lundi 21/11 : accueil des nouveaux arrivants à 19h salle des associations (100 Grande Rue.**

La municipalité souhaite accueillir les personnes qui ont nouvellement emménagé dans notre village.

Nous proposons une présentation des attraits de notre village ainsi que ses services et nous partagerons un verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance.

Si vous êtes arrivés depuis le 01/01/2021 et intéressés, merci de vous inscrire à [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com) ou au 06/47/57/34/35 (Céline) en précisant le nombre de personnes.



### **CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)**

Le rôle du CCAS est de prendre des décisions afin de soutenir les personnes les plus fragiles.

Cette année, nous avons dû répondre positivement à de nombreuses demandes d'aide financière à cause de la situation actuelle qui est, comme vous le savez, difficile pour beaucoup d'entre nous.

Les finances du CCAS n'étant pas extensibles, nous avons donc pris la décision de supprimer les colis de Noël.

Par contre, nous maintenons le traditionnel repas des aînés qui apportent également de la convivialité, du partage et du lien, bien nécessaire actuellement.

Si vous avez 70 ans et plus, vous serez invité par courrier.

Néanmoins, si ce colis est pour vous un besoin réel, contactez le CCAS qui fera le nécessaire pour vous aider : 04 74 35 73 78 (Mairie).

### **ANIMATIONS :**

Le CCAS cette année reconduit les séances gratuites de Self défense loisirs. (Séances de self, de mouvements lents relaxants, travail de respiration et recentrage d'énergies). Animation pour tous les habitants retraités de St Sorlin en Bugey. Les cours sont dispensés par Mr PALADINO Pascal, tous les mercredis de 19h à 20h00 au dojo du PASSURET à Lagnieu. Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Céline au 06/47/57/34/35.

### **CALENDRIER DE L'AVENT DU C.C.A.S. AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR.**

Du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, une hotte sera de nouveau installée au portail de l'école, vous pourrez déposer à l'intérieur des petits cadeaux qui seront remis aux restos du cœur avant la fin de l'année.

**Pas d'alcool**, mais : chocolats - petits gâteaux - bijoux fantaisie - pochettes - échantillons de parfums - foulards - .... Tout ce que vous offririez à un proche pour un budget minime.



Les enfants du périscolaire se chargeront de décorer et d'accrocher chaque jour des figurines correspondantes aux numéros sur le sapin.

Les cadeaux de la hotte seront retirés chaque soir.

Merci pour votre générosité.



## AGENDA

### NOVEMBRE

11/11 : Hommage à tous les morts pour la France - à 11h devant le monument aux morts

21/11 : Accueil nouveaux arrivants 19h00 salle des associations

20/11 : Repas des aînés organisé par le CCAS au foyer à 12h00

26/11 : Soirée théâtre - au foyer à 20h00

### DECEMBRE

03/12 à 10h : La mise en pot des bougies

08/12 à 15h devant la mairie : Allumage des bougies à partir de 17h.  
La ramasse des bougies à partir de 21h.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)